

Point sur les travaux de la Station d'Épuration.

A la suite du dé-colmatage de la station d'épuration effectué en juin 2016, il s'est avéré que le second étage était colmaté en profondeur et qu'il ne percolait plus. L'absence de dégrilleur et le manque d'entretien avaient fait plus de dégâts que nous le pensions.

De plus le schéma d'assainissement en cours de réalisation a décelé beaucoup de malfaçons sur le réseau d'assainissement qui se traduisent par des entrées d'eau pluviales importantes qui saturent la Station en temps de pluie.

Suivant les indications de l'Agence de l'Eau, nous avons décidé de faire, au préalable, des travaux sur le réseau afin de limiter ces entrées d'eau avant de rénover le second lit.

Les subventions à cet effet ont été demandées auprès de la DETR (état) et de l'Agence Régionale de l'Eau (ARPE) à la fois pour les travaux sur le réseau et pour la réhabilitation du second lit. Nous avons obtenu 160 000 € de la DETR (y compris une subvention pour l'agrandissement de la station) et nous sommes en attente de la subvention de l'ARPE.

Suite aux dernières analyse, l'ARPE (Agence Régionale de l'Eau) a émit un doute sur le potentiel des 1^{er} et 2^{ème} lits à filtrer correctement les effluents, nous demandant, avant tout travaux sur le deuxième bassin, de faire un bilan de percolation sur l'ensemble des lits.

Nous avons donc contacté, par l'intermédiaire de l'ARPE, une entreprise spécialisée, l'IRSTEA basée à Lyon qui doit venir faire cette analyse.

Cependant malgré notre insistance, cette entreprise ne pourra intervenir qu'au mois de novembre.

D'autre part, nous avons interrogé Mr le Préfet sur sa position concernant les Divisions Parcellaires (DP) accordées avant l'arrêté de septembre 2015.

Nous sommes en attente de sa réponse.